



**RAPPORT DE LA QUATRIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA COMMISSION
DU PROGRAMME DES ENQUETES, ETUDES ET TRAITEMENT DE L'ANNEE
2013 :**

EXAMEN DE L'ENQUÊTE CADRE EN PÊCHE ARTISANALE CONTINENTALE

Le mardi 27 août 2013, s'est tenue dans la salle de réunion n°321 du bâtiment INSAE la quatrième session extraordinaire de la Commission du Programme des Etudes, Enquêtes et Traitement (CPEET) au titre de l'année 2013. L'objectif principal de cette séance de travail est d'examiner les documents techniques d'une enquête statistique en vue de la délivrance des avis d'opportunité et de conformité du Conseil National de la Statistique (CNS). Cette opération menée par la Direction des Pêches du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (DP/MAEP) est intitulée « **Enquête cadre en pêche artisanale continentale** ».

Au cours de la cérémonie de lancement des travaux de la session extraordinaire, M. Michel MAKPENON, DGA/INSAE, a souhaité la bienvenue aux commissaires et a réprécisé l'intérêt de l'octroi du visa du CNS pour toute opération statistique à réaliser au Bénin et devant produire des indicateurs exploitables par l'Etat. Il a félicité la Direction des Pêches pour avoir pris les dispositions afin de se conformer aux exigences de la loi statistique. Ensuite, il a noté que cette procédure d'obtention des avis d'opportunité et conformité du CNS permettra d'authentifier les résultats obtenus. Après avoir déclaré ouverts les travaux du présent atelier, le DGA-INSAE a souhaité aux commissaires beaucoup d'abnégation et plein succès au déroulement des travaux.

Ensuite, il a été procédé à la mise en place du présidium pour conduire les travaux de la session. Ce présidium est composé de trois (3) membres comme suit :

- Président : Edgar Yves DIDAVI, représentant du MAEP,
- Rapporteur : Gillis GOGAN, Chef de la Coordination Statistique à l'INSAE,
- Secrétaire : Sourou Koubadjè DJATON, CT/DG-INSAE.

A l'ouverture des travaux proprement dit, le président a procédé à un tour de table pour la présentation des participants. A ce sujet, la séance a connu la participation effective de vingt-trois (23) cadres dont douze (12) provenant des ministères sectorielles, huit (8) de l'INSAE et trois (3) personnes représentant la Direction des Pêches. La liste exhaustive des participants est annexée au présent rapport. Le président a ensuite annoncé le projet d'ordre du jour qui a été adopté par la plénière. Les grands points inscrits à l'ordre du jour adopté se présentent comme suit :

- Discussion sur le contexte, la problématique et la méthodologie de l'enquête,
- Restitution des travaux des groupes d'examen des documents techniques,
- Appréciation de l'opportunité ou non de l'accord du visa du CNS.

Le président de séance a donc laissé la parole aux représentants de la Direction des Pêches pour présenter le contexte et la méthodologie de l'enquête.

I-) DISCUSSION SUR LE CONTEXTE, LA PROBLEMATIQUE ET LA METHODOLOGIE DE L'ENQUETE

Abordant ce premier point à l'ordre du jour, le président de séance a laissé la parole à Monsieur Luc GNITASSOUN, Directeur Adjoint des Pêches (DAP) pour situer les commissaires sur le contexte et les objectifs de l'enquête soumise au visa. Le Directeur Adjoint des Pêches a précisé que l'enquête permettra de renseigner une base de données commune à tous les pays de l'UEMOA et dont la première alimentation a été faite en 2012 à l'issue de la première édition de l'enquête cadre sur le sous-secteur de la pêche artisanale continentale. La présente enquête permettra d'une part d'actualiser les données du volet auprès des ménages de l'enquête cadre précédemment réalisée et d'autre part d'améliorer la méthodologie de collecte de données sur la production du sous-secteur concerné. Il a aussi fait noter que cette enquête est une des déclinaisons du programme régional de renforcement de la collecte des données statistiques des pêches et de création d'une base de données régionale. Ce programme devant se poursuivre les années prochaines, le DAP a invité les commissaires à ne ménager aucun effort pour donner leurs observations et critiques objectives afin que le Bénin puisse tirer, au maximum, profit de cet exercice.

Suite à cette mise au point, le deuxième représentant de la DP/MAEP, Monsieur Herman GANGBAZO, a procédé à la présentation technique de la méthodologie de l'enquête. Dans son intervention, il a précisé qu'un certain nombre d'opérations ont été déjà réalisées à

savoir le bilan diagnostique des statistiques du sous-secteur, la conception des outils de collecte de données adaptés et la formation en gestion de base de données au profit des cadres en charge de l'administration des statistiques du sous-secteur. Ensuite, il a expliqué pourquoi l'enquête permettra de renseigner 36 des 52 indicateurs attendus et que ceux-ci permettront de faire le suivi-évaluation au plan régional de la performance du sous-secteur de la pêche continentale. Pour finir, le présentateur a exposé, la méthode de déploiement du personnel enquêteur au sein des communes et des sites d'habitation, la stratégie d'échantillonnage des ménages à enquêter et les outils de collecte.

Au terme de cet exposé, les commissaires ont, avant d'exprimer leurs préoccupations, félicité le présentateur pour son exposé qui vient éclairer davantage le document qui est soumis à leur appréciation. Néanmoins, leurs préoccupations tournent autour des points suivants :

- Importance de suivre les canevas-types de questionnaires élaborés par la Commission de l'UEMOA et possibilité pour le Bénin de les adapter au contexte national ;
- Définition de la notion de site d'habitation ;
- Précision des modes adoptés pour la saisie et de traitement des données collectées et logiciel de programmation du masque de saisie ;
- Dispositions prises pour s'assurer que les déclarations des pêcheurs soient le plus que possible fidèles à la réalité ;
- Niveau d'application des résultats de l'enquête dans les projets régionaux de l'UEMOA ;
- Liens entre les résultats issus des états des lieux du recensement de 2012 et choix de la méthodologie de la présente enquête.

En réponse à ces différentes préoccupations, les représentants de la DP/MAEP ont donné les éclaircissements qui suivent :

- L'harmonisation sera difficile si chaque Etat membre de l'UEMOA conçoit sa propre méthodologie et base de données. Il a été donc convenu que le cadre méthodologique du programme soit élaboré au plan sous-régional avec la collaboration des experts venus des Etats membres. C'est ce cadre méthodologique qui a été suivi ;
- La base sous-régionale harmonisée a été implémentée sous ACCESS et concerne uniquement la pêche continentale qui est le sous-secteur de la pêche se retrouvant à la fois dans tous les pays de l'UEMOA. Cette base est entièrement un reflet des différents modules de questionnaires ;
- Le traitement de la première édition de l'enquête cadre a été fait par les experts de la commission et validé avec les appréciations des responsables des pays. Il n'incombe pas directement aux pays membres de l'Union ;

- La présente enquête qui est en réalité une reprise du volet auprès des ménages de l'enquête cadre exécutée en 2012 prend en compte 690 sites d'habitations et permettra de calculer 36 des 52 indicateurs attendus car tous ne sont directement renseignables à travers l'enquête ;
- Les enquêtes sur la pêche maritime ne concerneront que les pays côtiers de l'Union et seront exécutées dans les prochaines années après la capitalisation des expériences de celles sur la pêche continentale.

A la suite de toutes ces échanges qui ont permis à tous les commissaires de s'enquérir des objectifs et des résultats attendus dans l'exécution de l'opération, le président de séance a procédé à la formation des groupes de travail. Ainsi, trois (3) groupes de travail ont été constitués comme suit :

- Groupe n°1 pour l'examen du document méthodologique,
- Groupe n°2 pour l'examen du module ménage,
- Groupe n°3 pour l'examen du module site habitation.

II-) RESTITUTION DES TRAVAUX DES GROUPES D'EXAMEN DES DOCUMENTS TECHNIQUES

A l'issue de l'examen du document technique par les groupes constitués et de la restitution de leurs résultats à la plénière, les recommandations de fonds qui suivent ont été formulées par les commissaires :

➤ *Sur le document méthodologique*

Les recommandations formulées à ce niveau par les commissaires du groupe et validées par la plénière se présentent comme ci-après :

- Formuler clairement la problématique de l'enquête ;
- Faire ressortir l'objectif général et les objectifs spécifiques de l'enquête tout en les distinguant clairement ;
- Enumérer plus amplement les raisons du choix de la méthode d'échantillonnage fait par les responsables du Bénin. On pourrait par exemple évoquer le besoin de constituer la liste des ménages pêcheurs du Bénin ;
- Actualiser les dates mentionnées dans le protocole de l'enquête en les adaptant au calendrier de la présente enquête ;
- Prévoir une modalité « autres catégories socioprofessionnelles » à la question « catégories socioprofessionnelles » ;
- Intégrer au plan de sensibilisation le recours aux crieurs publics car la sensibilisation par les ondes radiophoniques n'atteint pas toujours toutes les couches de la population ;

- Prévoir des guides pour accompagner les enquêteurs dans la bonne exécution de leur travail ;
- Proposer pour les prochaines éditions de l'enquête la possibilité que chaque pays membre, dans son plan méthodologique, constitue des strates afin de mieux regrouper les populations enquêtées. On pourrait par exemple parler de pêcheurs en milieu urbain ou en milieu rural.

➤ *Sur les questionnaires du module « ménage »*

Les recommandations formulées à ce niveau par les commissaires du groupe et validées par la plénière se présentent comme ci-après :

- Améliorer la saisie des différents documents pour les rendre plus claires et lisibles ;
- Etablir une cohérence entre les questions 5.6, 5.7 et 5.8 avec la section qui les concerne dans le manuel de l'enquêteur.

➤ *Sur les questionnaires du module « site d'habitation »*

Les recommandations formulées à ce niveau par les commissaires du groupe et validées par la plénière se présentent comme ci-après :

- Clarifier la terminologie « meilleur moment de l'année » dans le manuel de l'enquêteur ;
- Clarifier les différences entre les notions de « groupement », d'« association » et de « coopérative » dans le manuel de l'enquêteur ;
- Préciser des modalités de réponses aux questions relatives aux types de conflits qui surviennent entre les acteurs du sous-secteur.

Les observations plus spécifiques sont mentionnées directement dans les rapports de travaux et les documents témoins des trois (3) groupes. Les documents témoins ont été transmis en séance aux représentants de la Direction des Pêches.

III-) APPRECIATION DE L'OPPORTUNITE OU NON DE L'ACCORD DU VISA DU CNS

Au regard des différents débats menés et des éclaircissements apportés par les représentants de la Direction des Pêches, les commissaires ont trouvé assez satisfaisant la qualité des documents soumis à leur examen.

Ainsi, les commissaires ont autorisé, au nom du CNS, la réalisation de l'enquête cadre en pêche artisanale continentale. Ce faisant, ils ont accordé à cette opération **les avis**

d'opportunité et de conformité du CNS sous réserve de la prise en compte des recommandations formulés.

Au cours de la cérémonie de clôture, le représentant de la Direction Générale de l'INSAE, M. Jean-Marie ABODE a remercié tous les commissaires et les personnes ressources pour l'ampleur et la qualité du travail abattu au sein des trois (3) groupes. A l'endroit des soumissionnaires, il a rappelé que la délivrance proprement dite du visa du CNS est subordonnée à la transmission officielle du dossier technique corrigé de l'enquête.

Le représentant du DG/INSAE a souhaité aux commissaires un bon retour dans leurs structures respectives avant de déclarer close la quatrième session extraordinaire de la Commission du Programme des Etudes, Enquêtes et Traitement (CPEET) au titre de l'année 2013.

Fait à Cotonou, le 27 août 2013

Les Commissaires

LISTE DE PRESENCE

N°	Nom et Prénoms	Structure
<i>Commissaires</i>		
1.	DIDAVI Edgard	DPP/MAEP
2.	DOSSOU Sylvestre	DPP/MESRS
3.	HOUNDEGNON Judith	DPP/MDAEP
4.	KOUHONTODE Ernest	DDPD ATL/LIT
5.	TAMBAMOU Geronimo T.	DPP/MTPT
6.	MILOHIN Merleau	DPP/MJSL
7.	BAMIGBOTCHE Marius	DPP/MCTIC
8.	KADIRI Ousmane	CNAB
9.	VIOU Edgard	DPP/MJLDH
10.	MEDEGAN C. Symphorien	DPP/MDGLAAT
11.	DOSSOU Gérard	DPP/MISPC
12.	KPONOU Renaud	DPP/MERPMEDER
<i>Personnes ressources</i>		
13.	MAKPENON Michel	DGA/INSAE
14.	DJATON KOUBADJE Sourou	CT-DG/INSAE
15.	ABODE Jean Marie	DCSFR/INSAE
16.	GOGAN Gillis	DCSFR/INSAE
17.	SERIKI Léontine	DCSFR/INSAE
18.	OBOSSOU O. Hervé	DSEE/INSAE
19.	HOUNHOUEYOU DOSSOU Florent	Consultant UNFPA
20.	MISSIHOUN K. Evariste	DTIP/INSAE
21.	GUEDEGBE Sèdjro Darius	DCSFR/INSAE
22.	ADJE Rosalie	DCSFR/INSAE
<i>Soumissionnaires</i>		
23.	GNITASSOUN Luc	DA/DPêches/MAEP
24.	GANGBAZO Herman	DPêches/MAEP
25.	GNIKPO Aristide	DPêches/MAEP